

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 10

Isabelle AUBIAN, Alexandra CHABOT, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Pierrette MARTEAU, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.

Absents excusés : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Isabelle AUBIAN) Ludivine CHAUVINEAU (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD), Olivier FOUILLET (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Claude MEUNIER (pouvoir donné à Daniel SORAIN) Céline THROMAS.

Date de la convocation : 20/10/2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 26 septembre 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Convention Zones Humides

Délibération n°47/2017

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides porté par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), à destination des communes, il convient de conventionner avec la CAN afin de permettre le démarrage de cette étude. Il est à noter que cette étude n'aura aucun coût pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAN relative à la réalisation d'une étude d'inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau.***

b) Postes agents recenseurs

Délibération n°48/2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018.

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2,

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré à l'unanimité :

- ***La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers, à raison de 2 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.***
- ***Les agents seront rémunérés selon le barème suivant : 2.40 € par feuille de logement remplie et 2.40 € par bulletin individuel rempli.***

c) Festival Regard Noirs

Monsieur le Maire informe du montant de la participation de la commune dans le cadre du festival Regards Noirs (jeu « La bague d'influence ») pour 2017 : 364.77 €. Les crédits nécessaires ont déjà été affectés lors du vote du budget primitif 2017.

Ce jeu est organisé en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et les communes du Pôle Nord. Il permet aux habitants de la commune et hors commune, de découvrir de manière ludique, l'histoire et le patrimoine de ces 7 communes. La CAN finance cette manifestation à hauteur de 50 %, l'autre moitié étant prise en charge par les 7 communes du pôle nord.

d) Lotissement de La Fougère

Délibération n°49/2017

Monsieur le Maire propose de lancer l'appel d'offres pour les travaux de restructuration et réaménagement du lotissement de la Fougère. Vu la validation du Conseil Municipal, par délibération n°20/2016 du projet proposé

par le cabinet Canopée, vu la validation de la tranche conditionnelle par délibération n°6/2017 et vu la validation du plan de financement de ce projet par délibération n°1/2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 12 voix pour et 2 voix contre :

- **De lancer l'appel d'offres pour les travaux, conformément à l'acte d'engagement**
- **D'engager la publicité nécessaire à la procédure, conformément à la législation, sur une plateforme dématérialisée dédiée et par la parution dans la presse.**

Daniel SORAIN précise qu'il vote contre ce projet dans la mesure où les crédits nécessaires ne sont pas inscrits au budget et que celui-ci est trop ambitieux, d'autant plus qu'il y a déjà le projet de la salle culturelle, que les plantations proposées ne sont pas d'essence locale et vont nécessiter un entretien supplémentaire pour les agents, et enfin que les administrés n'en demandaient pas autant.

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits lorsque les marchés seront signés soit au budget primitif 2018. Un appel d'offres ne vaut pas engagement. Il indique également que les administrés se sont largement mobilisés lors des réunions d'information sur le sujet. La majorité des habitants concernés semble satisfaite du projet porté par la municipalité et impatiente de voir sa réalisation s'engager.

Délibération n°50/2017

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du lotissement de la Fougère, tranche 2, la création d'une sur-largeur est nécessaire pour les travaux de génie civil du réseau Orange. Un devis a été reçu émanant de l'entreprise BOUYGUES, entreprise qui intervient pour l'enfouissement des réseaux électriques dans le cadre de ce projet validé par délibération n°19/2016. Le montant des travaux s'élève à 20 299.20 € HT. Monsieur le Maire propose de valider ce devis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De choisir l'entreprise BOUYGUES pour les travaux de génie civil d'enfouissement du réseau Orange, tranche 2, lotissement de la Fougère pour un montant de 20 299.20 € HT.**

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) RIFSEEP

Le RIFSEEP : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL, est apparu suite au décret N°2014-513 du 20 mai 2014. C'est le nouveau régime indemnitaire de la fonction publique ayant pour but de remplacer la plupart des primes existantes sans perte de rémunération pour les agents concernés. Les agents de la commune perçoivent aujourd'hui une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) qui sera remplacée par le RIFSEEP. Une présentation de ce nouveau dispositif a été proposée à l'ensemble des agents communaux le 20 octobre dernier et ce jour aux membres du Conseil. La suite de sa mise en œuvre consistera à saisir le Comité Technique Paritaire sur les critères d'attribution et plafonds de versement du RIFSEEP et ensuite le Conseil Municipal se prononcera sur sa mise en application.

b) CAN : Réunion développement durable et SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Isabelle AUBIAN informe de la semaine du développement durable 2018 : du 30 mai au 5 juin.

Elle informe d'une nouvelle obligation des collectivités, celle d'effectuer à partir du 1^{er} janvier 2018, un diagnostic qualité de l'air intérieur des établissements scolaires et crèches de la collectivité et ainsi réaliser une évaluation des moyens d'aération et de ventilation de ces bâtiments. Une formation est organisée par la CAN le 26 octobre prochain et à laquelle doit assister Monsieur le Maire.

En décembre 2015, la CAN a lancé l'élaboration du PLUID et le SCOT conjointement. La phase de diagnostic s'est terminée par deux réunions publiques. Un registre d'observation et le diagnostic complet à destination des habitants seront disponibles dans chaque mairie et au siège de la CAN en novembre.

C'est maintenant la phase du Projet d'Aménagement de Développement Durables (P.A.D.D.), qui donne une dimension politique et stratégique (6 mois). Le P.A.D.D. du SCOT sera voté en conseil d'agglomération, celui du PLUID en conseil d'agglomération et en Conseil Municipal.

Le diagnostic Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document réglementaire qui donne l'opportunité de s'engager dans la transition énergétique. Il émane de la loi de la Transition Énergétique pour la croissance verte qui donne l'obligation de limiter la hausse des températures à moins de 2°C d'ici la fin du siècle (objectif 1,5°C). Les objectifs sont de réduire les consommations d'énergie, d'augmenter les énergies renouvelables, de séquestrer le carbone, de réduire les émissions des GES (Gaz à Effet de Serre), d'améliorer la qualité de l'air et d'adapter les territoires aux changements climatiques. Les opportunités seront de créer des emplois locaux dans le bâtiment et les énergies renouvelables, de réduire la facture énergétique

du territoire, d'améliorer la qualité de l'air et ainsi la santé des habitants, et de créer du lien avec les citoyens (circuits courts, projets participatifs). Le bilan de la qualité de l'air : polluants issus du trafic routier ; poids du chauffage domestique, 6 polluants (oxydes d'azote : transport routier ; ammoniac : élevage).

Les vulnérabilités climatiques du territoire sont : ses espaces naturels, sa population et ses activités que sont le tourisme vert et l'agriculture.

c) Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

La réunion est prévue le 25 octobre 2017.

d) Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS)

Alain GAUTHIER fait part du compte rendu de la dernière réunion du SIEDS. Plusieurs décisions en matière d'éoliens ont été prises. Le SDIS va adhérer au SIGIL à titre gratuit et en contrepartie devra communiquer les données utiles à la défense incendie. Enfin Philippe MOUILLET (Sénateur et Maire de Moncoutant) a démissionné. C'est Monsieur Jean-Claude LETOURNEUR (Maire de Saint Joint de Marnes) qui a été élu pour le remplacer.

e) Rythmes scolaires 2018-2019

Dans le cadre des rythmes scolaires 2018-2019, l'Inspection Académique a fait savoir par courrier en date du 27 septembre dernier, que le Conseil d'Ecole devra se positionner quant au maintien ou non de la semaine de 4.5 jours pour la rentrée 2018-2019. Monsieur le Maire souhaiterait donner à cette occasion la position du Conseil Municipal. Il souhaite que l'on ne se trompe pas de débat, car il s'agit du rythme de l'enfant, et non celui des adultes ou des besoins d'organisations des collectivités locales. Rappelons que la réforme de 2008 en prônant la semaine de 4 jours, a surtout supprimé 2h de cours par semaine, soit 72h de programme en moins.

Après plusieurs échanges, les membres du Conseil Municipal décident unanimement de proposer le maintien de l'école à 4,5 jours par semaine compte tenu du rythme de l'enfant et pour les arguments suivants :

- Il est reconnu qu'en cas d'interruption le mercredi matin, le jeudi est assimilé à un lundi par l'enfant, d'où la difficulté de reprendre le rythme
- Les enfants dont les parents travaillent lèveront leurs enfants pour aller chez une nourrice ou un centre aéré
- Pour certaines familles moins aisées, cela représente un risque que les plus grands gardent les plus petits....
- L'apprentissage est plus aisé le matin. Les enfants sont plus disponibles.
- La préparation au rythme du collège
- L'incidence sur l'emploi des agents...

f) Instruction des Pactes Civils de Solidarité (PACS)

Monsieur le Maire indique que l'instruction des PACS se fera en mairie à partir du 1^{er} novembre 2017.

Les personnes souhaitant se « pacser » doivent obligatoirement être domiciliées sur la commune et être majeures. Aucune convention ou modèle de convention ne pourra être fournie par la mairie.

Depuis février 2017, il est également possible d'effectuer un changement de prénom en mairie sous réserve de se conformer à la législation.

g) Projet salle culturelle

Le dossier se poursuit. Les travaux progressent bien. Le conducteur de travaux est soucieux des économies qui peuvent encore être réalisées. Compte tenu du Festival Tous en Scène en 2018, les délais sont maintenus et confirmés.

h) Défense incendie : les Fichères

Le 7 juillet dernier, la Préfecture et les services du SDIS ont informé de la nouvelle réglementation en matière de défense incendie. En ce sens, au lieu-dit Les Fichères, où la défense incendie n'est pas assurée, il était préconisé précédemment une réserve souple de 120 m³. Désormais une réserve de 60 m³ suffirait. Monsieur le Maire doit rencontrer courant novembre, Mme le Maire de Cours, afin de discuter de ce projet mené conjointement puisque ce lieu-dit comprend à la fois des habitations de Germond-Rouvre et de Cours.

4/ Questions Diverses

Il a été indiqué sur le site Internet de la commune que les réserves de sang sont minces, un appel à la mobilisation a été lancé par les associations de dons.

La campagne d'information menée par l'ADIL sur la commune est actuellement terminée. Un compte rendu détaillé des résultats de l'opération devrait parvenir en mairie d'ici 2 mois.

107 contacts ont été recensés et 14 personnes ont recontacté l'ADIL

suite à un avis de passage.

Isabelle AUBIAN indique que l'accueil des habitants a été très chaleureux.

La journée de la haie est prévue le 11 novembre 2017.

Toutes les associations communales sont conviées aux commémorations du 11 novembre.

Fin du Conseil Municipal à 20h30.

Dates des prochains Conseils Municipaux :

⇒ Mardi 28 novembre 2017 à 18h30

⇒ Mardi 19 décembre 2017 à 18h30